

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTAUBAN**Délibération n°9***Objet : Suppression  
d'emplois permanents**Date de convocation :*  
11/06/2018*Date d'affichage :*  
11/06/2018*Nombre de Membres  
en exercice :*  
29*Nombre de présents :*  
16*Nombre de votants :*  
18

*La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.*

L'an deux mille dix-huit,  
le 19 juin à 18h30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Gaylord DENAX, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Jean-Marc MIRAMONT suppléant d'André MAGNAC, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Hervé QUET, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Eliette RUELLE.

Pouvoirs : M. José LACOMBE a donné procuration à Mme Eliette RUELLE, M. Didier CASSAGNEAU a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Guy PORTAL, Jean PRADIN, Gilbert ROZES, Jean-Luc SILOT.

Secrétaire de séance : Mme Agnès PALMIE.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
Sous réserve de l'avis du Comité Technique ;

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'il conviendrait de supprimer les emplois suivants :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdo.	Date de suppression
2	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent du service déchets	35 h	01/07/2018

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**Adopte** les propositions de son Président,**Charge** son Président de l'application des décisions prises.

- ADOPTÉE -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

**SIEEOM**  
Sud Quercy

IONS pour RECYCLER